

REGLEMENT GENERAL DU

CHALLENGE « Pétanque-Silly »

Art 1 – Organisation

1.1 Organisation générale. Le challenge est organisé par le service des sports de la commune de Silly. Toutes réclamations, demandes ou propositions seront à formuler auprès de ce dernier.

1.1.2 Le nombre de manches par saison est variable selon la demande des organisateurs. Toute nouvelle organisation de manche devra être proposée par le service des sports aux organisateurs déjà présents.

1.2.1 Organisation des manches. Chaque manche est sous la responsabilité d'un organisateur indépendant du service des sports. L'organisation de la manche dont il s'occupe est sous son entière responsabilité. Sa présence lors de la manche est obligatoire.

1.2.2 Les organisateurs sont tenus de demander un moyen de contact à tous les participants inscrits à leur manche. (mail, gsm...)

1.2.3 Le classement des manches se fait en doublettes mais le général se fait à l'individuel. Un joueur peut donc s'associer à différents partenaires au cours du challenge.

1.3 comptage. Le comptage général est sous la responsabilité de l'AF. Silly-boules. Celle-ci centralise les résultats de chaque manche. Ces derniers devront être remis au responsable du comptage général au plus vite après une manche.

1.4 Les résultats de toutes les manches doivent être remis via le programme informatique prévu à cet effet et fourni par l'AF Silly-boules. Si un organisateur de manche décide de faire le comptage autrement, il sera tenu de retranscrire les résultats sur le programme en question. Si les résultats d'une manche s'avèrent faux pour quelque raison que ce soit, la manche sera annulée dans le décompte final.

1.5.1 Annulation de manche. Si une manche doit être annulée pour quelque raison que ce soit, son organisateur en est le seul responsable.

1.5.2 En cas d'annulation, le comptage général ne tiendra pas compte des résultats de la manche en question. Le nombre de participations minimum pourra dès lors être modifié par l'organisateur général. Une information claire devra être faite via le site du service des sports.

Art 2 - Participation

2.1 Le challenge est ouvert à toutes et tous, le règlement n'exige aucune forme d'appartenance à quelques groupements, associations ou autres. Sauf dérogation, la limite d'âge minimum est de 8 ans.

2.1.2 Pour faire partie du décompte final, le nombre de participations aux manches du challenge est fixé à un minimum de la moitié de celles-ci. Ex : s'il y a 5 manches, il faut participer à 3 d'entre elles, s'il y en a 8, c'est 4 etc...

2.2 L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription pour une ou des raison(s) qu'il estimera valable(s). Il pourra également mettre fin à la participation d'un(e) joueur(euse) pour toute raison qu'il estimera valable.

2.3.1 **Finale.** La participation à la finale se fait sur convocation de l'organisateur général en collaboration avec l'AF Silly-boules et dépend de plusieurs points.

1 – Avoir le minimum prévu de participations aux manches. (Voir points 2.1.2)

2 - Avoir le minimum de points pour pouvoir prétendre à un des prix prévus.

3 - Etre convoqué par l'organisateur général.

2.3.2 En cas de besoin, le tableau de la finale pourra être complété par les joueurs les mieux classés du challenge sans remplir les 3 conditions prévues au point 2.4.1.

2.4 Le montant de l'inscription à une manche est laissé à l'appréciation de son organisateur.

2.5.1 Gains. Tous les prix et trophées du classement général sont fournis par le service des sports de Silly.

2.5.2 Tous les prix et trophées d'une manche sont fournis par son organisateur. Il est seul responsable des lots et prix qu'il proposera aux participants. Aucune obligation de fournir des lots n'est exigée. Toutefois, un minimum de 1 trophée pour le gagnant est vivement conseillé.

Art 3 – Déroulement du jeu.

3.1 L'organisateur de manche est tenu de fournir une infrastructure adéquate à l'organisation d'un tournoi de pétanque. Terrains, commodité etc.

3.2 Les participants sont tenus de respecter le présent règlement lors de chaque match comptant pour le challenge ainsi que le règlement international de pétanque dans sa version la plus récente.

3.3 Après chaque match, les organisateurs de manches veilleront à récupérer les résultats ainsi qu'à ce que les terrains se libèrent le plus vite possible.

3.4 Sous peine d'annulation, chaque manche doit se dérouler en 4 tours (victoire à 13 points). Toutefois, pour raison valable (intempéries, heure trop tardive, cas de force majeure...), une manche peut être réduite à un minimum de 3 tours. Les joueurs doivent en être informés **avant** d'entamer le 3^e tour. Si un 4^e tour a été entamé mais non terminé (dans sa totalité), ses résultats ne seront pas pris en compte.

3.5 L'organisateur de manche ou son représentant est considéré comme juge arbitre. En cas de litige, sa seule décision sera prise en compte.

Les organisateurs.